



Communiqué de presse

Rétributions d'utilisation du réseau: la branche du gaz s'accorde avec le surveillant des prix

Vevey, le 30 octobre 2014 - **Après plusieurs mois de négociations, les exploitants du réseau de gaz à haute pression suisse se sont accordés avec le surveillant des prix pour une baisse des rétributions d'utilisation du réseau au niveau régional et interrégional. Le règlement amiable prendra effet le 1^{er} janvier 2015 et sera valable jusqu'à l'entrée en vigueur d'une future loi sur le marché du gaz. Le règlement conclu avec le surveillant des prix entraîne une baisse des rétributions d'utilisation du réseau de 9,4% en moyenne.**

En mars 2013, le surveillant des prix a demandé à Swissgas et aux quatre sociétés régionales suisses de présenter leurs rétributions d'utilisation du réseau pour l'année tarifaire 2012/13. De plus, le surveillant des prix a analysé les rétributions interrégionales sur le gazoduc de Transitgas. Par la suite, la branche du gaz suisse a entrepris des négociations avec le surveillant des prix dans le but de parvenir à un règlement amiable.

La baisse des rétributions d'utilisation du réseau repose sur le changement de méthode d'évaluation du réseau, ainsi que sur une baisse du WACC. Le règlement prévoit pour l'essentiel les points suivants :

- Les exploitants valoriseront désormais le réseau de gaz à haute pression en tenant compte des coûts historiques d'acquisition ou de réalisation au lieu des coûts de remplacement. Une réserve d'investissement pourra en outre être constituée sur 20 ans. Ces fonds devront être utilisés dans un but précis pour les investissements dans le réseau à haute pression.
- La durée du règlement amiable avec le surveillant des prix est de cinq ans renouvelables ou jusqu'à l'entrée en vigueur d'une future loi sur le marché du gaz.
- Le règlement amiable ne constitue pas de précédent pour les exploitants du réseau de gaz à basse pression.

Ce faisant, l'industrie gazière suisse est parvenue à un accord avec le surveillant des prix qui prend en compte le fait que les réseaux à haute pression présentent des risques commerciaux accrus par rapport aux réseaux électriques, en particulier en raison des conditions-cadres évolutives, ce qui permet de garantir les investissements dans le réseau.

Les coûts de transport s'élèvent en moyenne à 10% des coûts globaux pour un client final. Ainsi, la baisse des rétributions d'utilisation du réseau générera une baisse moyenne de 1% au total.

En cas de questions, M. Christoph Stutz, responsable de la délégation de négociation avec le surveillant des prix, se tient à votre disposition.
Tél. : 061 560 69 90 ou 079 215 71 79.

Pour les médias romands, M. René Bautz, membre de la délégation de négociation avec le surveillant des prix, se tient à votre disposition.
Tél. : 058 274 04 84 ou 079 250 33 25.



A propos de Gaznat SA

Gaznat assure l'approvisionnement et le transport du gaz naturel à haute pression en Suisse occidentale depuis plus de quarante ans. Le gaz naturel qu'elle acquiert provient essentiellement d'opérateurs européens fiables. Elle veille constamment à la diversification de ses sources d'approvisionnement et à être compétitive face à la concurrence qui se renforce dans le contexte actuel d'ouverture des marchés de l'énergie.

